

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

WS-Zink® Spray 22-01

UFI: VRV5-S9DG-WVJN-A2XW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peinture industrielle

Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: W+S GmbH Lackchemie und Aerosol-Technik

Rue: Am Sportplatz 5

Lieu: D-63791 Karlstein-Dettingen

Téléphone: +49 6188 9575-0

Téléfax: +49 6188 9575-30

e-mail: info@ws-lackchemie.de

Service responsable: Abt. Produkt / Sicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 551-19240 GIZ-Nord Poisons Centre**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 1; H222-H229

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H335

STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propan-2-one; propanone

Lösungsmittelnaphta, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Code du produit: 3221

Page 2 de 11

Date de révision: 28.01.2022

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Aerosole

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
115-10-6	diméthyl éther			50 - < 55 %
	204-065-8	603-019-00-8		
Flam. Gas 1; H220				
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			15 - < 20 %
	200-662-2	606-001-00-8		
Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066				
1330-20-7	xylène			5 - < 10 %
	215-535-7	601-022-00-9		
Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315				
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)			1 - < 5 %
	231-175-3	030-001-01-9		
Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410				
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium			1 - < 5 %
	231-072-3	013-002-00-1		
Flam. Sol. 1, Water-react. 2; H228 H261				
64742-48-9	Naphta, mit wasserstoff behandelte schwere, Benzolgehalt < 0,1%			1 - < 5 %
	265-150-3			
Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H304 H411 EUH066				
100-41-4	éthylbenzène			1 - < 5 %
	202-849-4	601-023-00-4		
Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304				
Hydrocarbons, C9, aromatics				
	918-668-5		01-2119455851-35	1 - < 5 %
Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 3 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	15 - < 20 %
par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg			
1330-20-7	215-535-7	xylène	5 - < 10 %
par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg			
64742-48-9	265-150-3	Naphta, mit wasserstoff behandelte schwere, Benzolgehalt < 0,1%	1 - < 5 %
dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg			
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1 - < 5 %
par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg			
918-668-5		Hydrocarbons, C9, aromatics	1 - < 5 %
dermique: DL50 = 3159 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Combustible. Les

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 4 de 11

vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: kieselguhr.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Précautions de manipulation: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter ce qui suit : inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 5 de 11

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant. Matières à éviter: Acide. Base. Agents oxydants. Papier.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Protéger contre: forte chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500 1000	1210 2420		VME (8 h) VLE (15 min)	
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20 100	88,4 442		VME (8 h) VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50 100	221 442		VME (8 h) VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). , Caoutchouc butyle.

Epaisseur du matériau des gants: >0,4mm

période de latence: >480min

normes DIN/EN: EN ISO 374

Protection de la peau

Mesures de protection supplémentaires pour le corps: Les standards minimaux applicables aux mesures de

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Code du produit: 3221

Date de révision: 28.01.2022

Page 6 de 11

protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris argent
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair:	-25 °C DIN EN ISO 1523
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13,8 vol. %
Température d'auto-inflammation:	470 °C DIN 51794
Pression de vapeur: (à 20 °C)	3,2 hPa DIN EN 12
Densité (à 20 °C):	0,784 g/cm³

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:	85,95 %
valeur de COV (dans g/L): 677,1	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation. Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Alcalis (bases). Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 7 de 11

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

Dimethylether CL50: 308 mg/L (Rat)

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800 Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 mg/kg	20000 Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l Rat		
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE mg/kg	1100 ATE		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l ATE		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l ATE		
64742-48-9	Naphta, mit wasserstoff behandelte schwere, Benzolgehalt < 0,1%				
	orale	DL50 mg/kg	>15000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160 Lapin		
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 mg/kg	3500 Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	15400 Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l ATE		
	Hydrocarbons, C9, aromatics				
	orale	DL50 mg/kg	3492 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	3159 Lapin		

Irritation et corrosivité

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Peut provoquer des gelures. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxicité aquatique

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Code du produit: 3221

Page 8 de 11

Nocif pour puces d'eau.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna		
100-41-4	éthylbenzène	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Algen	GESTIS
	Hydrocarbons, C9, aromatics	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
		Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,1
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 9 de 11

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 190 - 327 - 625
: 2
: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 3221

Page 10 de 11

Autres informations utiles (Transport fluvial)

: 190 327 625

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

: A1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

85,95 %

valeur de COV (dans g/L): 677,1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink® Spray 22-01

Code du produit: 3221

Date de révision: 28.01.2022

Page 11 de 11

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)